

Le clergé face à l'ivrognerie

Paul Lemieux

Volume 55, numéro 3 (193), décembre 2018, mars 2019

Histoires enivrantes

URI : <https://id.erudit.org/iderudit/89490ac>

[Aller au sommaire du numéro](#)

Éditeur(s)

Musée de la Gaspésie

ISSN

1207-5280 (imprimé)

2561-410X (numérique)

[Découvrir la revue](#)

Citer cet article

Lemieux, P. (2018). Le clergé face à l'ivrognerie. *Magazine Gaspésie*, 55(3), 19-21.



LE CLERGÉ FACE À L'IVROGNERIE

L'ivrognerie, définie comme étant la consommation excessive d'alcool, est pendant longtemps l'un des maux que combat énergiquement le clergé dans les petites et grandes paroisses de la côte gaspésienne. Plusieurs manuels d'histoire ou monographies de paroisse font d'ailleurs état de ces relations entre le clergé et la consommation d'alcool.

Paul Lemieux
Historien

Parmi les manuels d'histoire qui touchent cette thématique figure *Histoire de la paroisse de Saint-Joseph de Carleton*, publié en 1906, par l'abbé Édouard-Pierre Chouinard, vicaire de Carleton de 1898 à 1905. L'auteur fait plusieurs références à la consommation d'alcool, soulignant que, dès la fin du 18^e siècle, l'abbé Mathurin Bourg, premier curé de Carleton, dénonçait déjà la consommation d'alcool et les ravages de l'ivrognerie.

Dans son livre, l'abbé Chouinard rapporte un extrait de la lettre

pastorale que Mgr Plessis adresse aux habitants de Carleton en octobre 1816. Au sujet des paroissiens qui ne paient pas leur dîme, l'évêque porte un jugement plutôt sévère lorsqu'il écrit : « Ceux-là (...) persévèrent dans l'ivrognerie, dans leurs divertissements, dans l'étalage de la vanité la plus déplacée et la plus choquante. ». Se référant à la même époque, l'abbé Chouinard poursuit : « L'ivrognerie régnait avec son cortège de misère. M. Painchaud eut fort à faire pour mettre à l'ordre les vendeurs de liqueurs fortes, non seulement aux sauvages mais aussi

aux blancs. ». Rappelons que l'abbé Painchaud est curé de Carleton de 1801 à 1814, desservant toute l'extrémité ouest de la Baie-des-Chaleurs.

L'abbé Chouinard traite également de la grande mission, prêchée par le grand vicaire Alexis Mailloux, apôtre de la tempérance, à Carleton en mars 1853. Il raconte : « À la fin de la retraite, M. Mailloux, muni de pouvoirs extraordinaires, fit plusieurs ordonnances concernant les mœurs et les désordres qui avaient cours dans la paroisse. Ces ordonnances se rapportaient surtout à l'ivrognerie, au blasphème, aux



L'abbé Édouard-Pierre Chouinard, vicaire (1898-1905) et curé (1920-1933) de Carleton, et auteur du livre *Histoire de la paroisse de St-Joseph de Carleton*, paru en 1906.

Photo du portrait présenté à l'église Saint-Joseph de Carleton : Paul Lemieux

danses vives, aux fréquentations, etc. »¹. Faut préciser que les Acadiens de la Baie-des-Chaleurs, au grand dam du clergé, ont la réputation d'être de bons vivants.

Un autre prêtre, Charles-Eugène Roy, écrit sur l'alcool. Dans son livre intitulé *Percé*, publié en 1947, l'abbé Roy affirme que le commerce de l'alcool en Gaspésie a connu son apogée de 1861 à 1865 alors que le port de Gaspé a le statut de port franc, exempté du paiement de toutes taxes sur les marchandises y entrant. Il explique : « (...) alors que le port de Gaspé, déclaré "port libre" (sans douanes), déversa le rhum à flots sur toute la région, au prix de quarante sous le gallon (...) », « Entre le Nouveau-Brunswick et Gaspé, le commerce des spiritueux est important : dissimulé dans des barils de poissons et d'huile, l'alcool est transporté de nuit dans des barges de pêcheurs. ». L'abbé Roy qui, à l'époque, est le curé de Percé, identifie ce village touristique comme étant l'une des principales portes d'entrée de l'alcool de contrebande en Gaspésie.

Il note que c'est à partir de cette période, à la fin du 19^e siècle, que

les conseils municipaux commencent à adopter des lois et des règlements pour contrer ou encadrer « la vente des spiritueux et les désordres dus à l'ivrognerie »². À titre d'exemple, à L'Anse-aux-Gascons, dès 1904, le conseil adopte un règlement pour interdire la vente d'alcool dans la municipalité. Trois ans plus tard, en 1907, un nouveau règlement rappelle que le commerce de l'alcool est toujours non autorisé et que les personnes qui défient la loi encourent une amende de 30 \$, ce qui représente une somme importante en 1907. Du côté de Bonaventure, c'est en 1903 que le conseil municipal adopte un premier règlement semblable, règlement qui demeure valide jusqu'en 1959.

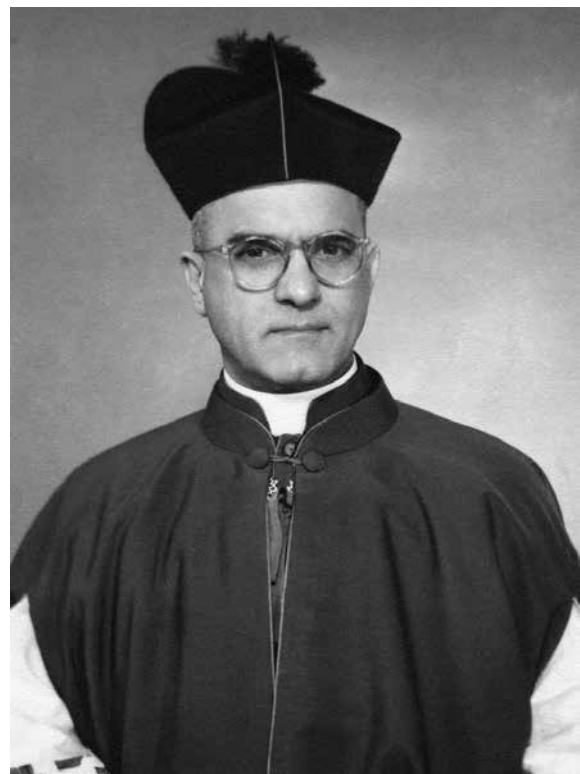
L'ALCOOL VENU DU LARGE

Alors que le clergé et les conseils municipaux s'opposent à la consommation d'alcool, une activité de contrebande se déroule le long des côtes gaspésiennes. Certaines monographies de paroisse sont plus explicites sur le sujet. Dans celle de L'Anse-aux-Gascons, un ancien du village raconte que les goélettes de Saint-Pierre-et-Miquelon, chargées de whisky, s'approchaient le long des côtes, là où les barques gaspésiennes faisaient la pêche. « (...) c'étaient comme des guêpes. On allait à bord d'une goélette, on payait une canisse de deux gallons et demie, cinq piastres, c'était pur, c'était du 94 %. Avec un gallon tu en faisais trois puis y était encore fort. »³ Témoignage assez éloquent sur ces nuits de contrebande.

Dans le livre du centenaire de St-Omer, paru en 1999, un témoin de l'époque raconte que les bateaux provenant de Saint-Pierre et Miquelon venaient jusqu'au quai de Carleton. Des groupes de jeunes hommes de St-Omer se rendent alors au bateau au cours de la nuit et remplissent un baril de 90 gallons d'alcool qu'ils rapportent avec un cheval et un traîneau. De retour à St-Omer, le groupe se sépare la boisson et chacun conserve précieusement sa part pour les grandes

occasions, comme les victoires ou les défaites aux élections. Ce témoin raconte qu'il cachait sa part de boisson enfouie sous du fumier de mouton dans sa grange. Ni vu ni connu.

Cette présence d'un trafic d'alcool au quai de Carleton est confirmée par un échange de lettres daté du début du 20^e siècle. Le 6 mai 1901, le conseil municipal adresse un avertissement au capitaine Jos Dugal du *Restigouche Admiral* pour qu'il arrête de vendre de l'alcool à bord de son bateau au quai de Carleton. Peu après, le conseil informe le propriétaire du *Restigouche Admiral*, M. Connelly, que le capitaine Dugal a été averti de cesser le commerce d'alcool. En septembre, réponse du propriétaire qui précise qu'il a donné ordre au steward du bateau de ne plus vendre d'alcool au quai. Mais ces échanges épistolaires ne semblent pas avoir d'effet, puisque



Charles-Eugène Roy, entre autres curé (1937-1981) de Percé, de Carleton puis de Pointe-à-la-Garde, recteur de l'oratoire du Mont-Saint-Joseph à Carleton, et auteur du livre *Percé, sa nature, son histoire*, paru en 1947.

Musée de la Gaspésie. Fonds d'archives: P100 Fonds Charles-Eugène Roy. P57/3a/94/1.



Des membres d'un Cercle Lacordaire et Jeanne D'Arc devant l'Oratoire du Mont Saint-Joseph à Carleton, 1960.

Photo : Charles-Eugène Bernard
Musée de la Gaspésie. Fonds Charles-Eugène Bernard. P67/B/4c/5/2.

de 23 et rassemblent pas moins de 3 500 membres. Le mouvement tient des congrès diocésains dont celui tenu à Bonaventure qui a rallié, le 3 août 1952, quelque 5 000 personnes autour de Mgr Albini Leblanc, évêque du diocèse de Gaspé.

Au milieu du 20^e siècle, les Cercles Lacordaire et Jeanne d'Arc sont parmi les grands mouvements de mobilisation dans l'histoire gaspésienne, ce qui témoigne du rôle important du clergé avant la Révolution tranquille des années 1960.

Notes

1. Édouard-Pierre Chouinard, *Histoire de la paroisse de Saint-Joseph de Carleton 1755-1906*, Imprimerie générale de Rimouski, Rimouski, 1906, p. 64, 55 et 83.
2. Charles-Eugène Roy, *Percé, sa nature, son histoire*, Percé, 1947, p. 165.
3. Micheline Morin et Éva Huard, *L'amour et la mer – Histoire de Gascons 1898-1998*, Gascons, 1998, p. 391.

deux ans plus tard, en mai 1903, une nouvelle missive est envoyée au propriétaire Connelly pour lui mentionner que si la vente d'alcool ne cesse pas, des poursuites seront entreprises.

L'ABSTINENCE SE RÉPAND

Avec les années 1940, à l'initiative du clergé, la Baie-des-Chaleurs emboîte le pas au vaste mouvement de tempérance qui déferle sur les États-Unis et le Canada depuis 1911. Des curés tels François Thibault

à Bonaventure, J.-Edgar Sutton à New Richmond, Edmond Plourde à Maria ou J.-Alexis St-Laurent à Nouvelle, mettent sur pied des Cercles de Lacordaire pour les hommes et de Jeanne d'Arc pour les femmes. En signant leur adhésion, les hommes et les femmes s'engagent à observer une abstinence totale face à la consommation de boissons alcoolisées.

Dans les années 1950, les Cercles Lacordaire et Jeanne d'Arc du diocèse de Gaspé sont au nombre



BRASSERIE ARTISANALE
PLUS DE 20 BIÈRES ORIGINALES BRASSÉES SUR PLACE

**360 SAINT-JEROME
MATANE**
418.566.4020
COOP.LECABESTAN@GMAIL.COM

HORAIRE: 7 JOURS SUR 7 11H30-1H